



LA FONDATION
DROIT ANIMAL, ÉTHIQUE & SCIENCES

Reconnue d'utilité publique par décret du 21 juillet 1999
Lauréate de l'Institut de France

Le Président

Paris, 21 mars 2012

La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences (L.F.D.A.), reconnue d'utilité publique, est un établissement de réflexions et d'études pluridisciplinaires sur la condition animale et les relations entre les animaux et le genre humain. Totalement indépendante, elle agit hors de toute obédience politique ou confessionnelle. Rassemblant des experts, biologistes, médecins, vétérinaires, juristes, philosophes et sociologues, elle est de longue date un interlocuteur apprécié de l'administration

La Fondation LFDA a notamment pour objet l'amélioration et l'extension de la législation et de la réglementation, nationales, communautaires et internationales, relatives à la protection des animaux et à la préservation des espèces vivant à l'état de liberté.

Tout animal apte à éprouver la douleur, la souffrance et l'angoisse étant reconnu comme être sensible, je souhaite savoir si vous seriez disposé à vous engager à :

- * Améliorer la cohérence du droit à l'égard de tous les animaux – êtres sensibles,
- * Contribuer au progrès du droit communautaire dans ce domaine,
- * Supprimer les dérogations à l'interdiction de causer des douleurs raisonnablement évitables à des animaux-êtres sensibles,
- * Veiller à l'application effective de la législation et de la réglementation en la matière.

Sur tous ces sujets, je serais heureux que vous me confirmiez qu'en cas d'élection, vous inviteriez les ministres concernés et les services compétents à associer à leur travail la Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences.

Louis SCHWEITZER